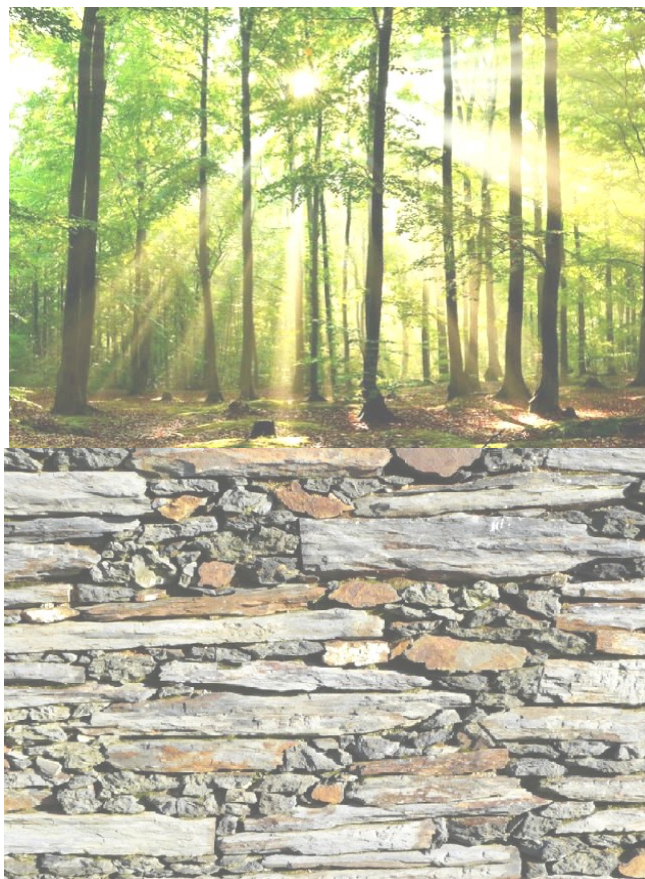


Histoire de l'entreprise

LAUNAY BOUVET

BOURDAUD

1847 – 2008 NOZAY



Copyright : Ja

Histoire de l'entreprise LAUNAY – BOUVET - BOURDAUD

1930 – Aristide s'inscrit au registre de commerce – n° 19085 du registre analytique pour achat et vente de bois

1931 – il y a une inscription modificative du registre de commerce indiquant qu'en outre le commerce de bois, ***il ajoute le commerce de transporteur de marchandises au 1^{er} septembre.*** Le registre analytique porte désormais le n° 2851 et le registre chronologique le n° 110

Il a un camion **rouge** (couleur qui a toujours été celle de l'entreprise)



Le registre « impôts sur le chiffre d'affaires » fait état de transport de « grumes » de « corde » de « poteaux de mine » de « perches » pour les mines de la Brutz à Rougé – de matériaux aussi. Il commence en 1930 et termine en 1936

(Dénonciation du forfait émanant des contributions indirectes – pourquoi?)

Tribunal
de
Commerce
de
Châteaubriant.

Registre du Commerce

Copie des ins-
criptions portées au
registre analytique
sous le n° 19085
au nom de Bourdeau
Arrière, à Nozay.

N° du registre Chronologique :
1815.



N° du registre analytique : 19085.

Date de l'enregistrement au registre chronologique	Nom commercial Raison de commerce	Nom, prénoms, nationalité, Domicile	Objet c/c	Établissement principal	Secours ou agences	Fonds de pouvoir
3 septembre 1930.	achat et vente de bois et entreprise. Bourdau-Bouvet	Bourdau Oristide n° 11 Nogay, le 21 septembre 1898 Français.	achat et vente de bois, entreprise.	Nogay à la Grande 2ème.	"	"
Établissement précédemment ou actuellement exploité.	Capital social.	Nature de l'entreprise, commençant et fin.	Brevets d'invention.	Marques de fabrique.	Observations régime matrimonial	
"	"	per Oust 1930.	"	"	Communauté légale.	

TRIBUNAL DE COMMERCE
de *Châteaubriant* REGISTRE DU COMMERCE
LOI DU 18 MARS 1919, MODIFIÉE PAR DÉCRET DU 30 OCTOBRE 1935 Arrêté du 10 Février 1937

MODÈLE D

COMMERÇANTS

Déclaration aux fins

D'Inscription Modificative de l'immatriculation

Déposée le *11 Juillet* 19*42*, à h. m.

N° *2951* DU REGISTRE ANALYTIQUE.

N° *110* DU REGISTRE CHRONOLOGIQUE.

Le soussigné (1) *Antoine Bourdau* demeurant à *Nogay*
rue agissant (2) *Directement*

requiert l'inscription au registre du Commerce du Tribunal de Commerce de la mention
suivante modificative de l'immatriculation faite audit Registre sous le N° *19085* au registre
analytique au nom de *lui-même*

et dont il affirme l'exactitude.

*Biens en outre du commerce de bois et entre-
prise le commerce de transporteur de marchandises
diss depuis le 1^{er} Septembre 1931.*

Fait en triple exemplaire, à *Châteaubriant*, le *11 Juillet* 19*42*

Cadre réservé à la légalisation de la signature s'il y a lieu.

(Signature)

Bourdau

(1) S'il s'agit d'une femme mariée ou d'une veuve, indiquer également le nom patronymique.

(2) Directement ou par M... (nom et adresse du mandataire, si le dépôt de la déclaration est effectué par un mandataire) ou ou nom de M..
s'il s'agit du directeur de la succursale ou agence d'un commerçant établi à l'étranger.

Le Greffier du Tribunal de Commerce de *Châteaubriant*
soussigné, certifie que le contenu de la présente déclaration a
été reporté au Registre Analytique sur lequel le requérant est
immatriculé sous le N° *19085*
Châteaubriant, le *11 Juillet* 19*42*
Le Greffier,

REGISTRE CENTRAL

La présente déclaration a été reçue à l'Office National de la
Propriété Industrielle et enregistrée au Registre du Com-
merce, le 19

Le Préposé au Registre Central,
(Signature et timbre de l'Office National.)

NOTA. — Au cas où l'emplacement réservé sur la feuille serait insuffisant pour l'inscription des mentions
nécessaires, celles-ci peuvent être reportées au verso, en indiquant le numéro d'ordre auquel elles se réfèrent
et en ayant soin de laisser sur le côté droit une marge de 5 centimètres permettant la reliure.

Aucune inscription ne doit figurer dans cette marge réservée exclusivement à la reliure

Bissey, Bordeaux. N° (3004)

L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES



REGISTRE SPÉCIAL



IMPRIMERIE - LIBRAIRIE JENVRET-ARTUR
NOZAY (LOIRE-INFÉRIEURE)

1932

DATES	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES OBJETS VENDUS (1)	NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR (2)	MONTANT DES VENTES	
			Marchandises soumises à la taxe de luxe 12 %	Marchandises non soumises à la taxe de luxe 2 %
Janvier 8	Corde vendue	Nozay		3.00
Janvier 9	Tarots	Nozay		12.00
Janvier 29	Garnier Serrurier Mécanicien	S. Nozay Serrurier	183.00	178.00
Février 1	Cuisinier en Grume	Bizon. S. Sabailler		1020.00
Février 12	Bois en Grume	Desbais 12 quai Magellan		4000.00
Février 27	Corde vendue	Nozay	81.40	190.00
Mars 7	Marquise Entrepren Bois	Rabier Marquise au Don		19000.00
Mars 19	Corde	Nozay	1918.00	180.00
		Total	3865.00	38650.00
Avril 16	Tarots 200	Pippeteau Tils Nantes		299.00
Avril 24	Corde 2	Nozay	62.50	330.00
Mai 12	Transport de Gravier	Pont et Chausse		1169.50
Mai 21	Bois en Grume	Desbais Nantes		2000.00
Mai 29	Marquise Entrepren	Hay de Plade Laval		9000.00
Mai 26	Bois en perche	Gilbert Chateaubriant	9675.00	1909.50
Jun 8	Tarots	Nozay		150.00
Jun 12	Corde	Nozay		434.00
Jun 24	Tarots	Nozay		1588.00
Jun 27	Transport de Gravier	Pont et Chausse	2719.50	944.50
		Total	13019.50	13019.50
Juillet 4	perches	Mine de Bruty - Rouge		1064.00
Juillet 10	Corde	Nozay		387.00
Juillet 12	Tarots	Nozay		768.00
Juillet 13	Tuilleries	Loyant Guillouit Nantes		396.41
Juillet 23	Bois en grume	Bernardeau Bois Blain	15042.75	12280.00
Aout 1	Tuilleries	Bertrand		826.00
Aout 12	Bois Tarots	Nozay		210.00
Aout 24	Bois Corde	Nozay	1456.00	120.00
		Total	16498.75	16498.75

(1) Pour vente d'objets d'un prix n'excédant pas 100 francs et non soumis à la taxe de luxe, une inscription globale en fin de journée est suffisante.

(2) À inscrire seulement quand l'acheteur est commerçant et quand le montant de la vente est supérieur à 500 francs.

DATES	DESIGNATION SOMMAIRE DES OBJETS VENDUS (1)	NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR (2)	MONTANT DES VENTES	
			Marchandises soumises à la taxe de luxe 12 %	Marchandises non soumises à la taxe de luxe 2 %
Septembre 12	Corde	Rozay		300.00
Septembre 20	façets	Rozay		300.00
Septembre 28	transport Emulsion	point & chaussure	719.00	63
Octobre 11	Corde	Rozay		150
Octobre 16	Corde	Rozay		230
Octobre 23	transport Sable	point & chaussure	6380	6000
		Total	7095	7095
Novembre 24	Corde	Rozay		140
Novembre 29	Corde	Rozay		250
Novembre 30	façets	Rozay		150
Décembre 3	Pois	point et chaussure	940	460
Décembre 4	transport. Sable chaux Vienn	Pharm Vienn		3254
Décembre 21	Corde	Rozay		215
Décembre 24	transport Grainier	point et chaussure	4204	245
		Total	4777	4777

1932 payé chiffre d'affaire - 80210.59
 1932 payé Salaire du Hommes 15544.00
 Total 95754.25

Déclaration 1932

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.
IMPÔT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.
RECETTE PARTICULIÈRE DE NOZAY

N° 91

Période d'imposition { nov. et déc. 32

Reçu de M Bourdeau

la somme de quatre-vingt-quinze fr. 54

A NOZAY, le 6/1/33

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. ° DIVISION. — ° BUREAU.		N° 238 bis. (S. G. 108.) (J. 11294 - Mars 1936.)
OBJET : <i>chiffre d'affaires - Déclaration de forfait</i>		
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS OU D'INSTRUCTIONS. (présente note doit toujours être renvoyée avec la réponse ci-contre.)	REPOSE OU DECISION.	
— <i>Nogay</i>, le <i>15 décembre 1934</i>. <i>Monsieur Bourdaud m. d. de nos</i> <i>et nous portons à Nogay est informé</i> <i>que son forfait arrivant à expiration</i> <i>le 31 décembre prochain, en demandant</i> <i>pour cause d'insuffisance</i> <i>le Revenu</i> <i>[Signature]</i>	, le 19 .	
sieur le	Monsieur le	

9 mai 1936 – naissance de Jean

1936 – Aristide BOURDAUD entreprend la construction d'une scierie

Construction d'un bâtiment le long de la route de Rennes

Acquisition de la scie à grumes –

Une scie volante qui tournera à la vapeur jusqu'en 1943

il y avait d'abord la chaudière chargée avec toutes les chutes de bois et aussi du charbon

il fallait l'alimenter régulièrement et faire très attention en ouvrant le foyer car il pouvait y avoir un retour de flammes et surtout la surveiller pour conserver la pression de vapeur nécessaire au fonctionnement

le feu a d'ailleurs endommagé le bâtiment à plusieurs reprises !!

A cette époque, l'équipe était composée de 5 personnes : Henri MAURICE – Armand FERRE – Donatien MORTIER – Charles ANTOINE – et Aristide.

On travaillait sans protection et le travail était dangereux : la chaudière – la vapeur – les courroies – et bien sûr les scies !!

Quelques-uns venaient travailler le matin avec un « bariquot » de cidre et il en fallait un autre pour l'après-midi. Le fermier voisin servait en cidre tous les salariés du secteur, y compris ceux des carrières alentour Franck, Garçon ...

Mais il n'y a jamais eu d'accident et on prenait son temps !



Les troncs étaient amenés à la scierie avec un « diable » ou « triqueballe » constitué d'un arceau fixé au timon sous lequel on venait attacher les troncs avec des chaînes



Le diable était tiré par un cheval qui chaque jour commençait sa journée par enlever la sciure sous le banc de scie avec une remorque

Ensuite il partait en forêt du Gâvre – emmené par le « roulier - sortir les troncs abattus par les bûcherons pour les déposer en bordure de route

Le soir, il rentrait avec deux ou trois troncs attachés sous le diable et c'est souvent le cheval lui-même qui connaissait le chemin et ramenait son homme bien fourbu et endormi

Concernant l'abattage les bûcherons utilisaient le harpon et tenaient compte de la saison « en sève descendante » et aussi de la lune !! il n'y avait pas de tronçonneuse à essence , les premières sont répertoriées en Allemagne en 1927 et n'arriveront chez nous que bien plus tard.

Pour le sciage, le tronc était roulé jusqu'au banc de coupe avec un « vire-pied » puis hissé sur le banc à l'aide de leviers. Après l'avoir bien positionné, il était solidement maintenu par des griffes qui étaient manœuvrées par des manivelles. Le chariot était ensuite poussé vers la lame de scie – à la main – et il était important d'assurer un déplacement régulier, continu et sans à coups pour obtenir une belle planche bien plane et sans défaut

Pour obtenir un bon sciage, la lame devait être « bien tendue » Il fallait l'entendre à pleine vitesse qui sifflait dans l'air et qui grinçait quand elle pénétrait dans le bois !!

L'important c'était l'affûtage, il se faisait avec une meule de pierre autour d'un bras qui descendait et remontait après avoir aiguisé la dent de la scie.

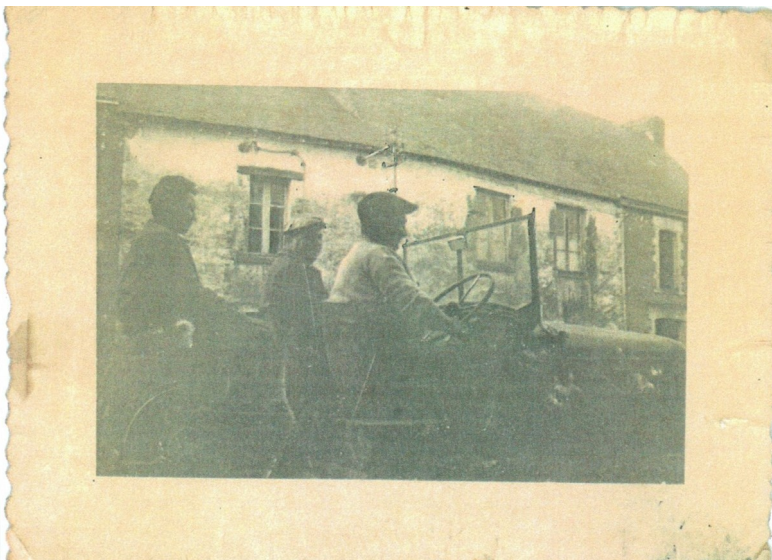
Avant de passer à la scie, on procédait à l'écorçage des troncs avec une sorte de petite pelle bien affutée pour glisser sous l'écorce et l'enlever. Cette petite pelle comprenait également une petite pique avec laquelle on roulait les troncs pour poursuivre l'écorçage.

Les essences utilisées étaient celles que l'on trouvait autour de la scierie : pin maritime et sylvestre – chêne – mais aussi peuplier – frêne –hêtre - orme – châtaignier etc.

Les débouchés locaux étaient :

- des plots pour les menuisiers – planches de même épaisseur séparées par des tasseaux pour le séchage à l'air libre. Il fallait attendre plusieurs années avant de pouvoir les utiliser
- de la charpente pour la construction
- des traverses de chemin de fer et des bois d'appareil
- du bois de coffrage aussi pour la construction
- des fagots de délignures pour les fours des boulangers et pour le chauffage...

L'acquisition d'un tracteur remplace le cheval pour le débardage du bois – un LATIL !!!

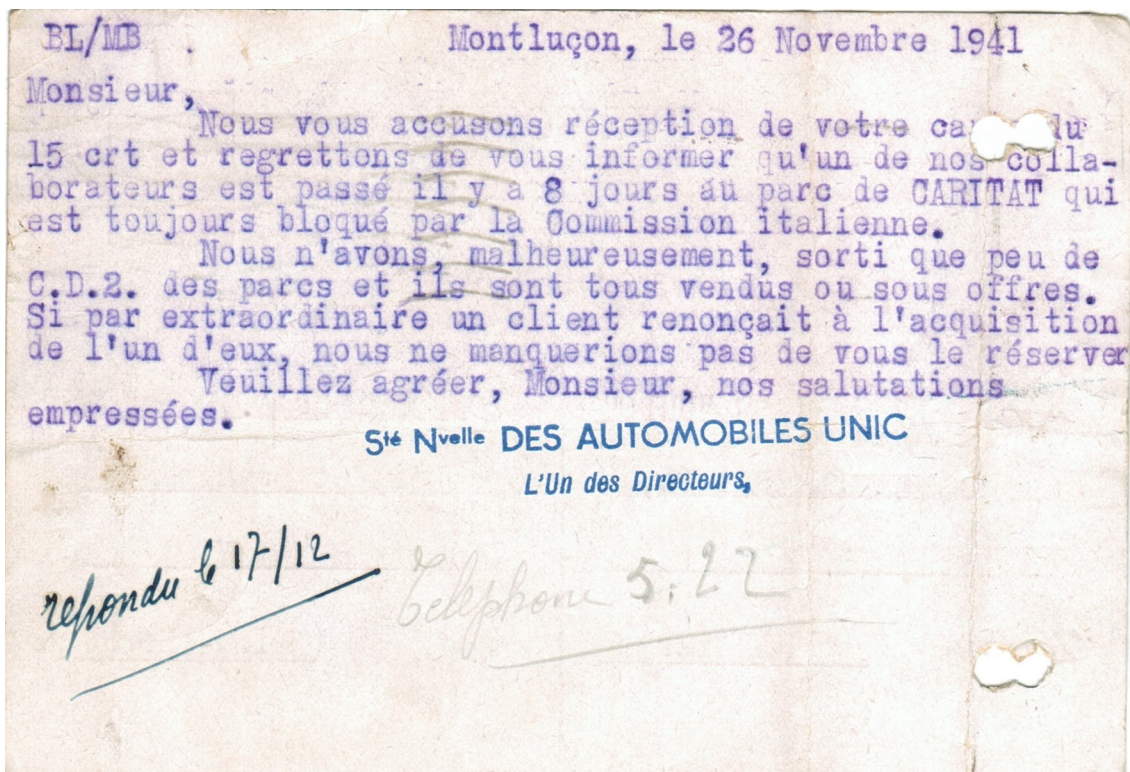
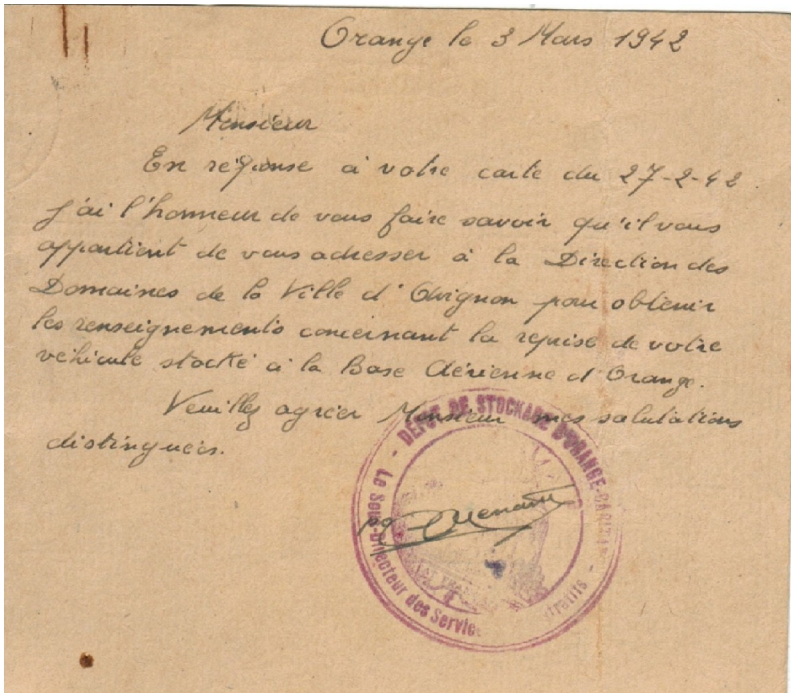


de passage au Vieux bourg de NOZAY



1938 - Ajournement des grandes ventes et sombre période de guerre, Aristide est réquisitionné avec son camion et l'abandonnera.

Il est stocké à la base aérienne d'ORANGE et il doit s'adresser à la Direction des Domaines de la ville d'Avignon. Or, on lui indique que le camion est bloqué par la Commission Italienne ... Il finira par l'abandonner définitivement.



1943 – Acte ALOCHE -

COMITÉ CENTRAL
DES GROUPES INTERPROF. FORESTIERS
4, Place du Théâtre-Français, 4 Monsieur BOURDEAU
PARIS

12 Mai 1943.
NOZAY
(Loire-Inférieure)

RG/PL
Recommandée avec
A.R.

1 paire 40
1 paire 41

Pontier
fin juillet
M. Liron

Monsieur,

Comme suite à votre demande de chaussures en caoutchouc qui nous a été transmise par votre Comptoir Départemental, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité Central a décidé de vous attribuer:

UNE paire BOTTES caoutchouc genoux dont vous trouverez sous ce pli recommandé avec accusé de réception l'autorisation d'achat correspondante n° 62.603. D'autre part, nous vous précisons que ces chaussures attribuées au titre professionnel doivent demeurer la propriété de votre entreprise à titre d'outillage de fabrication et n'être en aucun cas procurées à vos ouvriers dans le simple but de remplacer les chaussures de travail en cuir.

Il vous appartiendra donc de les ramasser à la belle saison pour les vérifier et les faire réparer en vue de leur utilisation au cours de l'hiver suivant.

Enfin, en raison de la rareté du caoutchouc il reste entendu que l'emploi de ces chaussures est strictement réservé aux travaux forestiers en terrains marécageux ou inondés. Des inspecteurs de la Section du caoutchouc seront d'ailleurs chargés d'en contrôler l'usage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr. le Secrétaire Général:
Le Chef du Service
Matières Premières

P.J.- R. LIRON

Etude de M^e ALOCHE,
Notaire à Nozay

Suivant acte reçu par M^e ALOCHE, le 8 mars 1943, enregistré à Nozay, le 11 mars, folio 60, case 315 :

Mme Emile GARCON, veuve de M. Francis BOUVET, commerçante à La Grand'Haie, commune de Nozay, et Mme Emile BOUVET, épouse de M. Donatien GUYON, charbon à Nozay, rue Jules-Rieffel, ont vendu à titre de licitation à Mme Maria BOUVET, épouse de M. Aristide BOURDAUD, commerçant à La Grand'Haie, en Nozay, leur fille et sœur, leurs droits dans le fonds de commerce d'EXTRACTION, TAILLE ET VENTE DE LA PIERRE SCHISTEUSE DE NOZAY et de MARCHAND DE BOIS, qu'exploitait feu M. Francis BOUVET, à Nozay et Mersac-sur-Don.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M^e ALOCHE, où domicile est élu à cet effet. Pour lre insertion,

1943 – Aristide doit s'adresser à un Comité Central pour l'obtention de bottes en caoutchouc – précision importante : ces bottes doivent rester la propriété de l'entreprise et n'être en aucun cas procurées à des ouvriers dans le simple but de remplacer des chaussures de travail !!

Histoire de l'entreprise LAUNAY – BOUVET - BOURDAUD

1944 Pendant la guerre les américains avaient installé près de la scierie, un camp où étaient soignés les militaires. Jean et Marie Thérèse sont invités à regarder les films tournés en plein air dans ce camp américain.

Plus tard on retrouvera des boîtes de conserves vides enfouies

On installe dans la carrière des fours à charbon de bois



1945 – La production se remet peu à peu en place avec le retour des prisonniers.

Le vaste chantier de la reconstruction donne du travail aux scieries, on manque de tout dans cet immédiat après-guerre et en particulier de bois et pour aider au redressement ; le gouvernement prend la décision de prélever dans les forêts allemandes plusieurs millions de m³ au titre de dommages de guerre. Des groupements se créent réunissant scieurs et exploitants forestiers. Des équipes se forment et gagnent l'ouest de l'Allemagne pour exploiter pendant de longs mois les résineux de la Forêt Noire. Le bois sera acheminé par chemin de fer et la scierie en utilisera également.

Une essence dont on parlera souvent est le pitchpin – bois travaillé en ébénisterie et construction navale – a la réputation d'être imputrescible. Lourd – dur – très résineux sans nœuds veiné de couleur rouge et jaune. Il existe encore des parquets magnifiques réalisés avec ce bois ainsi que des meubles notamment des armoires et des portes d'intérieur.

1946 – l'Assemblée Nationale institue le Fonds Forestier National (qui durera 50 ans) vecteur incontournable du développement de l'amont de la filière bois (de la forêt à la première transformation)

Dès que l'électricité a été amenée près de la scierie, une autre scie de tête a été achetée plus moderne et plus facile d'utilisation. Elle est conduite par Emile GENET

D'autres machines sont venues compléter l'équipement, notamment une « 4 faces » pour faire du parquet. Pour mémoire, le parquet de la salle Gergaud (lieu incontournable des soirées dansantes chics et des mariages), est issu de cette production.

On tronçonne les grumes avec une « Dolmar » électrique.

ci-dessous Eugène LEVESQUE



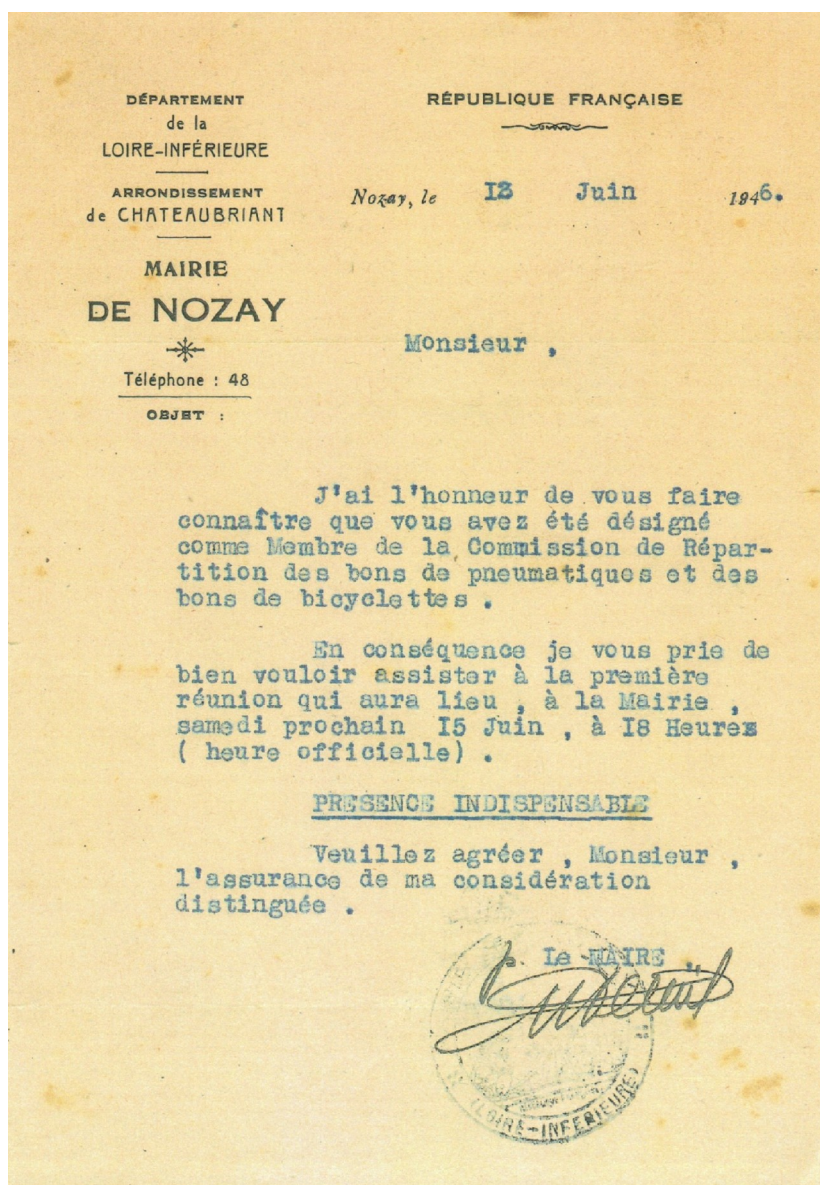
Histoire de l'entreprise LAUNAY – BOUVET - BOURDAUD

L'achat des bois était le travail de Aristide – il fallait arpenter les lots mis en vente et après estimation – quelquefois pour le chêne « pied après pied » avec le compas donnant le diamètre. La vente des bois de forêt domaniale s'effectuait en salle, aux enchères descendantes et donc, sans recours possible si l'estimation n'était pas bonne ou si les collègues avaient davantage besoin de bois et avaient leur enchère au-dessus.

Aristide achetait aussi beaucoup à l'amiable, sur la campagne aux alentours car avant le remembrement, on trouvait des arbres en quantité.

C'était la partie la plus importante. Des achats bien réalisés tant en prix qu'en qualité, dépendait la rentabilité de l'entreprise. Sur la page suivante un exemple de cubage chez M. de la BROSE à Sainte-Pazanne

Amusant ! Aristide est désigné membre de la commission de répartition des bons de pneumatiques et des bons de bicyclettes !!!



opie

Cubage pieds de Coisbrac
à Mr de la Brosse Sainte-Pazanne

	CHENES	Voir D	CHATAIGNER & CERISIER
24 x 5.00 =	1.497	-	-
20 x 6.00 =	1.910	-	-
22 x 6.00 =	0.948	-	-
10 x 8.00 =	1.840	-	-
20 x 7.00 =	2.228	-	-
10 x 7.00 =	1.092	-	-
30 x 6.00 =	1.647	-	-
30 x 4.50 =	2.808	-	-
50 x 4.50 =	1.894	-	-
20 x 7.00 =	2.228	-	-
20 x 6.00 =	1.724	-	-
30 x 6.00 =	1.647	-	-
20 x 7.00 =	2.228	-	-
50 x 4.00 =	1.989	-	-
50 x 5.00 =	2.487	-	-
50 x 5.00 =	2.487	-	-
30 x 7.00 =	1.426	-	-
10 x 6.00 =	1.380	-	-
50 x 6.50 =	1.164	-	-
16 x 5.00 =	1.377	-	-
50 x 5.50 =	-	2.615	-
10 x 4.00 =	-	-	1.833
10 x 5.00 =	0.895	-	-
10 x 5.00 =	1.289	-	-
10 x 2.50 =	0.336	-	-
10 x 3.00 =	0.955	-	-
10 x 3.00 =	0.690	-	-
10 x 4.00 =	1.989	-	-
10 x 4.00 =	0.815	-	-
10 x 4.00 =	-	-	1.989
10 x 4.50 =	1.894	-	-
10 x 4.50 =	-	-	2.208
10 x 3.00 =	1.492	-	-
10 x 3.00 =	-	-	0.344
10 x 2.50 =	-	1.791	-
10 x 3.00 =	2.149	-	-
10 x 4.00 =	1.031	-	-
10 x 3.00 =	3.819	-	-
10 x 2.00 =	0.995	-	-
10 x 6.00 =	4.287	-	-
10 x 4.00 =	1.684	-	-
10 x 3.00 =	2.149	-	-
10 x 4.00 =	1.404	-	-
10 x 3.50 =	1.348	-	-
10 x 4.00 =	1.989	-	-
10 x 3.50 =	1.228	-	-
10 x 3.50 =	1.005	-	-
10 x 4.00 =	0.624	-	-
10 x 3.00 =	-	1.492	1.32
	69.878	5.598	6.974

Estimation Pieds
 Charpente Couvert 118 pds a 10 ans = 474.920
 Charpente 10 pds a 10 ans = 101.710
 Chataigner Cuvier 11 pds a 3 ans = 33. ans
 Total 609.630

Après l'installation de la scierie, Aristide construit une grande maison à côté, sur le site d'une carrière en bordure de la route de Rennes.

Au rez-de-chaussée, on trouve le bureau occupé par Mademoiselle DELUEN, entrée au sein de l'entreprise en 1948 et qui passera toute sa vie à l'entreprise comme comptable (l'expert-comptable est Melle BATAILLE du cabinet ADOT qui vient tous les trimestres relever les comptes pour produire les bilans en fin d'année).

Les salaires étaient versés en espèces et le Crédit Lyonnais apportait le montant total demandé (déposé dans le coffre) que Melle DELUEN répartissait dans des enveloppes pour chaque salarié.

La grande cave avec ses barriques de cidre et un grand nombre de casiers remplis de bonnes bouteilles. C'est un lieu incontournable à l'époque pour recevoir les clients, les fournisseurs, pour conclure une affaire et aussi pour trinquer avec les salariés. A côté, c'est la forge et la salle d'affûtage au-dessus on trouve les chambres équipées chacune d'un cabinet de toilette (on n'avait pas encore de salle de bains) et enfin au-dessus la cuisine, le séjour qui donne sur la grande terrasse et enfin derrière, la salle à manger et le salon.



1949 – à nouveau modification de l'inscription au registre du commerce avec la mention « Exerce en plus du commerce de bois achat vente et entreprise, et de celui de transporteur de marchandises, exploite à Nozay depuis 1930 – celui de scierie à la même époque et d'exploitation de carrières depuis 1943
n° registre analytique 5,583 et registre chronologique 218

1950 – Une nouvelle génération de tracteur forestier – toujours un LATIL et son chauffeur attitré Donatien MORTIER



1958 – nouvelle inscription au nom de BOURDAUD ARISTIDE

« Exploitation forestière – achat et vente de bois – entreprise de transport de marchandises – scierie – exploitation de carrières – extraction – taille et vente.